

# Champvans infos

N°  
288  
Avril

## L'accessibilité du cimetière améliorée et deux entrées du village sécurisées

page 2

**MAIRIE :** 2 Rue André GLEITZ - 39100 CHAMPVANS - Tel : 03.84.72.03.69 - Fax : 03.84.82.27.52 - Courriel : [mairie@champvans.fr](mailto:mairie@champvans.fr)  
Horaires du secrétariat : Lundi, Jeudi : 9h-12h - Mardi, Vendredi : 14h30-18h

**COMMISSION INFOS :** Directeur de publication : Dominique MICHAUD Responsable de publication : J-Bertrand GONNET  
Commission : Chantal BELIN, Hervé BENOIT-CHIEUX, Thierry DESTOMBES, Edith LAVRUT, Daniel LABRUT, Jeannine LEBAIL, Patrice MIGNOT

Retrouvez *Champvans infos* sur internet :  
[www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr) ⇒ 47 communes ⇒ Champvans

Suivez l'actualité  
communale :



*Dominique Michaud*

Bulletin d'informations Municipales (Imprimé par nos soins. Dépôt légal : 11 décembre 1989)



# es élus communiquent



## Les dernières mesures du radar démontrent l'utilité des ralentisseurs

- Rue de la gare un plateau ralentisseur sécurise les accès au stade, à la salle des fêtes, ainsi qu'à l'arrêt de bus scolaire.
- Rue LANOUZIERE, ce sont des chicanes qui ralentiront les chauffards .



Rue Lanouzière,  
chicanes :  
3 317.00 €



Rue de la Gare , plateau ralentisseur :  
8 477.00 €



## EXCES DE VITESSE - LES SANCTIONS

Pour un Dépassement de Vitesse . . .

de	à	Sanction	Montant
1	19 Km/h	- 1 point	68€ (Hors agglomération) / 135€ (En agglomération)
20	29 Km/h	- 2 points	135€
30	39 Km/h	- 3 points	135€
40	59 Km/h	- 4 points	135€
50	+ Km/h	- 6 points	1500€



Les piétons n'ont pas été oubliés.  
Mise en accessibilité des trottoirs de la place  
BABET à la salle des fêtes : 12 662,00 €

67% de la mortalité piétonne  
est EN aggro ainsi que  
41% de la mortalité cycliste





## Mise en accessibilité de l'allée piétonnière du cimetière

En outre le seuil de l'entrée a été rabaissé ce qui permet (*enfin...*) de pouvoir fermer le portail.

Ces travaux ainsi que ceux des ralentisseurs ont bénéficié du soutien du Grand Dole (10 000.00 €) et du Conseil Départemental (5 284.75 €)

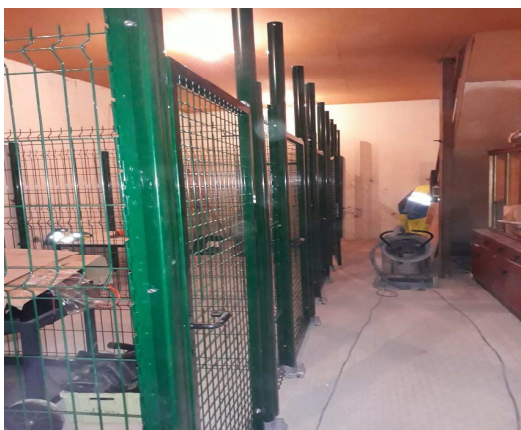


Chemin piétonnier  
8 659.20 €



Plantation de végétaux par le personnel communal sur la butte rue de Dole. ▶

## Aménagement d'un nouvel espace vert :



▲ Confection de 5 boxes grillagés dans l'ex local pompiers.  
(à destination des associations)



◀ Des chenilles processionnaires sur les 2 pins à l'entrée du cimetière.

La destruction a été mise en œuvre par l'ONF.

## Abattage du saule pleureur en face du stade.

Vu l'état dans lequel nous avons trouvé  
◀ le tronc et les branches principales, cette destruction était nécessaire.





# es élus communiquent

## # MaCommuneJyTiens

Menée à la manière d'une saga, la campagne des Maires de France mobilise l'opinion sur le rôle et actions quotidiennes des Maires dans la gestion des communes. Elle vise également à inciter les citoyens à soutenir l'indispensable échelon démocratique communal par le biais d'un concours photo Instagram.



**CONCOURS PHOTO :** Chaque français peut se prendre en photo dans sa commune à un moment qu'il juge important dans sa vie. Les photos sélectionnées feront l'objet d'une exposition au 102<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité en novembre 2019.

Pour participer au jeu, rendez vous sur le compte Instagram de l'AMF

[https://www.instagram.com/amf\\_maires\\_de\\_france/](https://www.instagram.com/amf_maires_de_france/)

Prenez une ou plusieurs photos et apposer leur le hashtag : **#MaCommuneJyTiens**

Publier les photos sur le réseau Instagram en mentionnant le hashtag

**#MaCommuneJyTiens** et le compte **@amf\_maires\_de\_France**

**Le concours se déroule uniquement sur Instagram, jusqu'au 30 juin 2019**



## " IMBÉCIVILITÉ " ! ! ! Que dire ?

Voilà une entreprise qui ne tient ni à sa commune, ni à celle des autres, ni à sa planète, ni à rien ... Que dire !

Ça commence par la barrière de l'ancienne décharge coupée à la disqueuse, ce qui s'appelle une effraction, punie par la loi...

Ça enchaîne par le déversement sauvage de débris de chantiers...

Ni vu ni connu ? Pas si sûr ! La commune a évidemment porté plainte. Avec tous les codes barre et diverses références inscrites sur les portes et fenêtres, les traces de pneus au sol, nous avons bon espoir de démasquer le ou les coupables. La Gendarmerie enquête !





# Le "blues" des élus locaux

## Résultats d'une consultation du député Jean-Marie SERMIER auprès des élus locaux



- Il existe dans notre pays un « blues » des élus locaux. Une proportion inhabituelle de Maires a démissionné avant la fin de la mandature. Nombre d'élus municipaux font d'ores et déjà savoir qu'ils ne souhaitent pas « rempiler » en 2020. La constitution des futures équipes s'annonce difficile, en particulier pour y intégrer des femmes et des jeunes.
- Cette situation est très préoccupante car **les élus locaux sont essentiels à la vitalité des communes**, à la cohésion des villages et au bon exercice de la démocratie.  
Comment en sommes-nous arrivés là ? - Comment inverser la tendance ?  
Peut-on encore donner envie aux habitants de s'engager ?
- C'est pour répondre à ces questions essentielles que **j'ai adressé un questionnaire à l'ensemble des élus municipaux des 161 communes de notre circonscription**. Nous avons reçu plus de 300 réponses, sans compter les contributions complémentaires sous la forme de lettres, de mails et d'entretiens.

Existe-t-il un blues des élus locaux ?

**OUI**  
87,71%

**NON**  
12,29%

Le poids pris par l'intercommunalité change-t-il quelque chose dans la motivation des habitants à s'engager dans la vie locale ?

- Perte d'autonomie des communes
- Eloignement de la prise de décision
- Méconnaissance de la répartition des compétences entre communes et intercommunalité

**OUI**  
79%

**NON**  
17%

**NSP**  
4%

Les mesures suivantes seraient-elles de nature à susciter des vocations chez les jeunes ?

Reconnaître le mandat dans le processus de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

**OUI**  
81%

**NON**  
19%

Développer les conseils municipaux des jeunes

**OUI**  
77%

**NON**  
23%

Réfléchir à un système de suppléant pour faciliter le remplacement des jeunes élus amenés à quitter la commune pour faire leurs études

**OUI**  
64%

**NON**  
36%

Qu'est ce qui pousserait aujourd'hui un habitant de votre commune à rejoindre le Conseil municipal ?

1. Peser sur les décisions, conduire des projets
2. Rejoindre une équipe, vivre une aventure collective
3. Etre reconnu, avoir une certaine ambition
4. Etre utile aux autres
5. Savoir ce qu'il se passe dans la commune, être informé

Au contraire, qu'est-ce qui dissuaderait un habitant de votre commune de rejoindre le Conseil municipal ?

1. Le manque de temps, les réunions trop nombreuses
2. La crainte de se faire des ennemis dans la commune, d'être une cible pour les habitants
3. La peur de ne pas être à la hauteur
4. Le fait que l'élu municipal voit son rôle diminuer avec l'essor de l'intercommunalité
5. La difficulté à peser au sein de l'équipe municipale, à s'accorder avec le Maire

Ce qui frappe, à la lecture des réponses reçues, c'est la morosité des élus.

- Au fil des réponses, on trouve de nombreuses réflexions sur le délitement de la société, la crise de la ruralité, le manque d'intérêt supposé des jeunes pour toute forme d'engagement collectif, le comportement consumériste des citoyens qui préfèrent rester chez eux pour critiquer plutôt que d'apporter leur pierre à l'édifice.

**Il y a donc, à l'évidence, un ré-enchantement global à insuffler**, qui passerait par un «vivre ensemble» réinventé et de nouvelles solidarités de proximité.

- Si l'on en vient au statut de l'élu et au fonctionnement des collectivités locales, le fait le plus saillant du questionnaire est la défiance à l'encontre de l'intercommunalité. En effet, selon notre enquête, elle serait le premier facteur du blues des élus locaux !

- Les fonctions de maire et de conseillers municipaux seraient vidées de leur substance. Le peu de missions qui leur restent étant rendu difficile par des moyens financiers extrêmement limités et des lourdeurs juridiques que ne vient pas compenser un accompagnement de l'Etat ou d'autres acteurs.

Tout n'est pas perdu pour autant !

- **Des femmes et des hommes de bonne volonté sont prêts à s'investir, probablement de façon différente que les générations passées.** Il ne s'agit plus de prendre un leadership mais de rejoindre une équipe. L'engagement durerait moins longtemps. Il serait précédé de formations pour ceux qui le souhaitent et donnerait lieu à une reconnaissance, par exemple au titre de la valorisation des acquis de l'expérience.



# Loison à Champvans !

6

*Un nouveau bâtiment réalisé par Jean-Luc BACLET vient de voir le jour sur la ZAE de la gare. Ce local permet à un jeune et dynamique créateur d'ameublement et d'agencement, Tanguy LOISON, d'y installer confortablement son entreprise artisanale dédiée à la création sur mesure.*

**Champvans infos :** Monsieur LOISON vous venez de faire construire un bâtiment sur la Zone d'Activités Economiques de la Gare, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur vous et sur votre activité ?

**M. Tanguy LOISON :** J'ai 23 ans, j'ai une formation de chaudronnier-soudeur. J'ai travaillé dans le Sud dans plusieurs entreprises de chaudronnerie et aussi à la Rochelle dans un chantier naval où j'ai pu intervenir sur des bateaux de plaisance. J'ai également une formation de scaphandrier, je peux travailler sous l'eau...

**Ch infos :** Qu'est ce qui motive votre installation à Champvans ?

**T.LOISON :** J'habite pour l'instant à Abergement-la-ronce. J'ai toujours eu envie de créer mon entreprise. J'ai donc recherché autour de Dole sans trouver un local adapté à mes besoins.

Puis j'ai rencontré J-Luc BACLET qui m'a proposé de monter un bâtiment pour me le louer. C'est donc ce qui a été fait. Le local fait 200 m<sup>2</sup>, il est composé de 150 m<sup>2</sup> d'atelier et je suis en train d'aménager les 50 m<sup>2</sup> restants pour y réaliser un showroom afin d'y exposer mes créations.

**Ch infos :** Je vois ici des pièces métalliques mais aussi beaucoup de bois. Quelles sont vos fabrications ?

**T.LOISON :** Comme je vous l'ai dit, au départ je suis chaudronnier mais j'aime aussi travailler avec des matériaux comme le bois, le verre, le marbre. Mes créations sont des pièces uniques, j'apprécie de mélanger les différents matériaux.

**Ch infos :** Vous parlez de pièces uniques mais pouvez-vous nous donner des exemples concrets de ce que vous avez déjà réalisé ?

**T.LOISON :**

Bien-sûr. Ici, vous avez une console qui est composée d'un piétement en acier surmonté d'un plateau en bois avec des incrustations en aluminium thermolaqué.

Là, vous avez un escalier en acier qui recevra des marches en bois.

Et là encore, un barbecue en inox en cours de construction.

J'ai déjà construit des portails, des brise-vue, des rambardes.

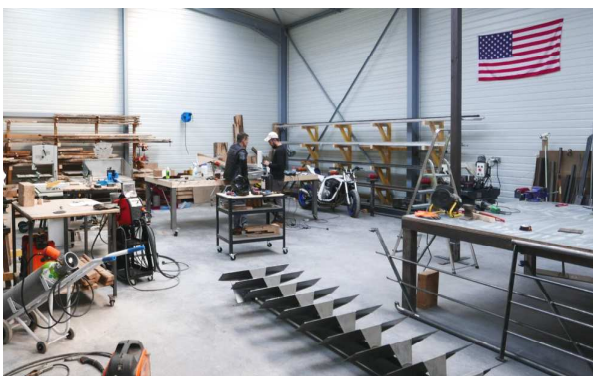
Je travaille également pour des sous-traitants de l'industrie locale. Je suis en train de modifier un carter de protection d'une machine par exemple.

Ce qui est intéressant, c'est que le travail est très varié, parfois complexe mais toujours sur des pièces uniques.

Vous pouvez vous rendre sur mon site internet pour visualiser quelques-unes de mes créations.



**Ch infos :** Je vois au mur un grand drapeau américain, pourquoi ?



**T.LOISON :** J'ai une sœur qui vit aux USA, j'y vais de temps en temps et j'apprécie ce pays. De plus, j'ai trouvé là-bas des produits de traitement de surface non toxiques, 100 % naturels et sans solvant. J'ai utilisé ce type de traitement pour la console qui est à l'atelier. J'essaie d'ailleurs d'établir un partenariat avec une entreprise américaine pour pouvoir éventuellement distribuer ces produits que je trouve très intéressants.

**Ch infos :** Comment voyez-vous l'évolution de votre entreprise ?

**T.LOISON :** Je suis auto-entrepreneur depuis 6 mois mais je devrais évoluer vers un autre statut juridique.

Ma priorité pour l'instant est de me faire connaître et de pouvoir vivre de mes créations. En parallèle, je suis en train de créer mon showroom afin de montrer aux futurs clients ce que je peux créer et réaliser pour eux.

**Contacts : LOISON Création**

**Concepteur – Créateur – Fabricant**

36 R de la Gare 39100 CHAMPVANS - [www.loisoncreation.fr](http://www.loisoncreation.fr) - 06-80-64-16-57 - [loisoncreation@gmail.com](mailto:loisoncreation@gmail.com)





e **grand Dole**

Moi aussi  
je m'exprime  
sur l'avenir de  
mon territoire

## Enquête Publique

du 11 juin au 19 juillet 2019

**VOUS ETES INVITES  
A RENCONTRER  
LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**vendredi 14 juin : 15h-18h**

**jeudi 18 juillet : 10h-12h**

**à la MAIRIE DE CHAMPVANS**



plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
**GRAND DOLE**  
Communauté d'agglomération

Renseignements sur l'ensemble des permanences sur le site de Grand Dole

<http://www.grand-dole.fr>

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 03.84.79.79.46

### EDITO

Que dit l'édito ? Qui lit l'édito ? Edith ose lire tôt l'Édit de Dole ? Ah bon !

La construction d'une programmation et l'orientation artistique d'un festival ont leurs codes, leurs sous-textes, leurs envies (mélanger les genres, provoquer, redorer les blasons des fanfares et repousser les frontières des possibles).

Outre ces définitions pompeuses mais essentielles à la création d'un événement cohérent, cette année 2019, année de l'œuf à Kigrad\*, le mot dièse **#poussezlesmurs**. reflétera l'évolution de ce festival populaire et exigeant des Arts Publics. \*capitale du Kikiristan

**Artistiquement** ; au-delà des étiquettes, il fait évoluer les barrières entre les disciplines. **#poussezlesmurs**

**Physiquement** ; 2019 envisage des ouvertures innovantes pour accueillir des festivaliers toujours plus nombreux. **#poussezlesmurs**

**Philosophiquement** ; nous pensons fermement que la culture a un rôle essentiel à jouer en réponse aux murs, physiques ou mentaux, que l'on voit naître un peu partout. **#poussezlesmurs**

**Enfin, #poussezlesmurs**

des établissements de Dole avec trois projets participatifs différents menés au long de l'année avec l'école des beaux arts, le conservatoire et les commerçants.

### HISTOIRE

Cirque & Fanfares c'est depuis 9 éditions un incontournable rendez-vous pour les arts du cirque et de la rue et la musique de rue.

À l'origine présenté comme un diaporama des musiques de rue du monde entier, le festival c'est mué en un mélange exigeant entre les différentes disciplines artistiques musicales et circassiennes.

Programme et horaires :

<http://www.cirqueetfanfaresadole.com/>

**CIRQUE  
ET FANFARES**  
9<sup>e</sup> édition

**DOLE**  
7, 8 et 9 juin  
2019  
FESTIVAL GRATUIT

40000 VISITEURS/AN | 150 ARTISTES  
49 SPECTACLES | 42 CONCERTS  
22 COMPAGNIES | 70 BENEVOLES  
16 LIEUX DE REPRÉSENTATIONS





# es élections Européennes



**Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez en votant dimanche 26 mai 2019**

**cettefoisjevote.eu**



« Quelle Europe voulons-nous ? » :  
c'est la question centrale des élections européennes.



## Pour un Parlement européen qui nous représente

Le **Parlement européen** est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans **au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne.**

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des **listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour.**

Les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

## Pour choisir un projet pour l'Europe

### Voter :

- C'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs.**
- C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années.**

### LE PARLEMENT EUROPEEN AGIT NOTAMMENT DANS DES DOMAINES TELS QUE :

#### L'EMPLOI LES DROITS SOCIAUX

Le Parlement européen adopte, par exemple, des normes en matière d'encadrement du détachement des travailleurs en Europe, ou en matière d'emploi, notamment pour les jeunes.

#### LE CLIMAT L'ENVIRONNEMENT

Le Parlement européen définit des normes environnementales, par exemple, pour lutter contre le réchauffement climatique ou accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

#### LA GESTION DES FRONTIÈRES

Le Parlement européen définit, par exemple, les missions de protection des frontières extérieures de l'Union européenne de l'agence Frontex.

#### LA SANTÉ L'ALIMENTATION

Le Parlement européen intervient notamment pour garantir la traçabilité des aliments et permettre la coordination des contrôles en matière alimentaire.

#### LA SÉCURITÉ

Le Parlement européen participe à la lutte contre le terrorisme en définissant des règles d'échange d'informations, en limitant l'accès aux armes ou en luttant contre le blanchiment d'argent.

## Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales de la commune

**Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h  
Salle André Seguin (Rez de Chaussé de la Mairie)**

**Pour plus d'informations sur les modalités de vote :**

[www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter)  
[www.touteurope.eu](http://www.touteurope.eu) [www.europedirectfrance.eu](http://www.europedirectfrance.eu)

**cettefoisjevote.eu**





# La valorisation des déchets verts

## Le brûlage



## à l'air libre

Une pratique polluante portant atteinte à la santé et à l'environnement

**LE BRULAGE DES DECHETS VERTS DES PARTICULIERS, COLLECTIVITES OU ENTREPRISES EST INTERDIT**

**CES DECHETS VERTS SONT A VALORISER  
LA GESTION DURABLE DES DECHETS EST UN OBJECTIF**

**La santé :** L'incinération des végétaux est émettrice de particules fines et de dioxyde d'azote. Il est obligatoire de les apporter en déchetterie.

**Gestion des déchets :** Les déchetteries du département traitent la quasi-totalité des déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Elles couvrent l'ensemble des communes du département.

**La sécurité :** Mal maîtrisé et dans des conditions mal adaptées, tout feu présente un risque de propagation.

**Activités agricoles et forestières :** Les tailles d'arbres ou de haies sur les parcelles agricoles, les rémanents forestiers ne sont pas classés dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés. Leur brûlage peut être autorisé bien que le broyage soit préférable.

**Des dérogations sont néanmoins prévues :** Les feux traditionnels festifs (Saint Jean, « FAYES » etc...) sont admis; le brûlage pour lutter contre les plantes invasives ou au titre de la prophylaxie peut être autorisé.

**Les contrevenants encourent une amende de 3<sup>ème</sup> catégorie (jusqu'à 450 €).**

## Les déchets verts

## DE LA COLLECTE AU TRAITEMENT...

**Le SICTOM collecte 9971 tonnes de déchets verts provenant :**

**2 500 t.**

récoltées en 2018 dans les différentes déchetteries

**3 374 t.**

dans les bennes d'apports volontaires de certaines communes du Grand Dole

**2 684 t.**

dans les bennes d'apports volontaires sur la ville de Dole

**1 413 t.**

par les professionnels et collectivités qui apportent directement leurs déchets sur le site du SICTOM

## La compostière

**Le SICTOM de Dole a la chance de disposer d'une compostière.**

Une filière de valorisation qui permet de broyer et de traiter les déchets verts pour réaliser du compost, vendu aux agriculteurs et aux particuliers. L'année dernière, presque 3 550 tonnes ont pu être valorisées, dont une petite centaine pour les particuliers.

**Particuliers, rendez vous au SICTOM avec une remorque,** du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30. Jusqu'à 200 kg : 7,26€ les 100 kg.



**ATTENTION :** Les particuliers qui font appel à des professionnels ou des associations doivent s'assurer que le dépôt a bien lieu en déchetterie en demandant la copie de la facture du SICTOM adressée au professionnel.

- Ces bennes en apport direct, situées près des résidences, sont interdites aux professionnels qui doivent se rendre sur le site du SICTOM.



les couleurs du tri  
SICTOM de la Zone de Dole

- Le dépôt à l'extérieur de la benne dit "sauvage" est interdit. Si celle-ci est pleine malgré le passage fréquent des équipes, le dépôt peut-être effectué dans une benne située à proximité.

(liste des adresses sur [www.sictomdole.fr](http://www.sictomdole.fr)).

- Un dépôt d'une grande quantité de déchets verts, (haies et gros branchages) doit s'effectuer obligatoirement en déchetterie. L'apport de déchets verts en déchetterie n'est pas comptabilisé dans les 26 passages par an.





# es délibérations du Conseil



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER

**Absents excusés :** A. CARO.

**Secrétaire de séance :** Thierry MADER

**Présents : 14 - Votants : 14**

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

### Finances

#### • **Budget Assainissement - Décision modificative n°2**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision modificative afin de payer l'électricité pour la station d'épuration

- Augmentation des crédits :	D 6061	Fournitures non stockables	1 072.71 €
- Diminution des crédits :	D 022	Dépenses imprévues d'investissement	1 072.71 €

#### • **Bilan financier des célébrations du 11 novembre 2018**

Le bilan financier présenté par Chantal BELIN fait apparaître un déficit sur l'ensemble des commémorations de 213.48 €. Ce dernier sera remboursé au Foyer Rural par la Commune au moment du versement de la subvention communale.

### Réseaux

#### • **Réseaux de communication : Redevances d'occupation du Domaine Public 2017 & 2018**

Vu la délibération du 25 janvier 2012 décidant de percevoir la redevance d'occupation du domaine public par France Telecom au taux maximum suivant le décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005, le Conseil Municipal, décide de percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux téléphoniques d'Orange et arrête comme suit les redevances dues pour les années 2017 & 2018 :

2017

Patrimoine	Patrimoine en aérien	Tarif	Montant brut
Artère en sous-sol	16,681	30,00 €	500,43 €
Artère aérienne	5,403	40,00 €	216,12 €
Total redevance Brut			716,55 €
Coefficient d'actualisation *			1,26845
<b>Redevance 2017</b>			<b>908,91 €</b>

2018

Patrimoine	Patrimoine en aérien	Tarif	Montant brut
Artère en sous-sol	16,701	30,00 €	501,03 €
Artère aérienne	5,403	40,00 €	216,12 €
Total redevance Brut			717,15 €
Coefficient d'actualisation *			1,30941
<b>Redevance 2018</b>			<b>939,04 €</b>

\* année N-1 calculé sur la moyenne d'index TP01

Soit un total de 1 847,95 €

Vote : Unanimité

### Intercommunalité

#### • **Club acheteurs : Groupement de commandes permanent avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

Dans la poursuite des actions inscrites au schéma de mutualisation des services validé par le Conseil Communautaire le 4 février 2016, la CAGD souhaite mettre en œuvre l'action n°3 : création d'un « Club Acheteurs ». A travers cette initiative, la CAGD entend faciliter et fluidifier la mutualisation des procédures d'achats à l'échelle de son territoire.

Il est ainsi proposé aux communes de la CAGD de constituer un groupement de commandes à durée illimitée dans des domaines d'achats cités en annexe n°2 de la convention-cadre.

Jusqu'alors, pour participer à un groupement de commandes proposé par la CAGD, chaque collectivité devait prendre une délibération spécifique à la consultation lancée (ex : fournitures de bureau, acquisition de copieurs et imprimantes, services de télécommunications...)





# es délibérations du Conseil



La CAGD, à travers la constitution de ce groupement de commandes permanent, nommé « Club Acheteurs », propose à ses futurs membres de délibérer une seule fois pour la signature de la convention-cadre et de formaliser ensuite leur participation aux marchés et accords-cadres par de simples courriers d'engagement. Les membres du « Club Acheteurs » resteront toutefois libres de mettre en œuvre seuls des procédures d'achats, s'ils le souhaitent, y compris dans les domaines prévus dans la convention-cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de la commune de CHAMPVANS au groupement de commandes permanent «Club Acheteurs».

Le conseil élit le représentant de la commune CHAMPVANS qui disposera d'une voix consultative à la commission d'appel et son suppléant, à savoir : Titulaire : Dominique MICHAUD - Suppléant : Thierry MADER. **Vote : Unanimité**

## Urbanisme

### • **Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Par délibération n°GD116/15 du 15 décembre 2015, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

- Le travail mené durant les trois années d'élaboration a permis de traduire dans un document unique une vision commune, un projet de territoire partagé pour le développement et l'aménagement de l'agglomération pour les 15 prochaines années, tout en tenant compte des spécificités locales. Ce travail a également permis d'aboutir à un document réglementaire homogène permettant l'exercice du droit des sols sur chaque commune.

- Le projet d'aménagement et de développement durable, déjà débattu en Conseil Communautaire le 27 juin 2017 et au sein du Conseil Municipal, fixe les grandes orientations suivantes :

- . Ambition 1 : Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie
- . Ambition 2 : Concilier vie en ville et vie dans les villages au sein d'une armature solidaire
- . Ambition 3 : Faire du bien-vivre un vecteur de développement

- Le travail mené par la C.A.G.D. en collaboration avec la Commune et dans le respect des objectifs nationaux de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, a permis d'aboutir au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 janvier 2019.

Le Conseil, émet un avis favorable sur le projet de PLUi de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. **Vote : Unanimité**

### • **Avis du conseil municipal sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

Par délibération du 20 décembre 2018, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (C.A.G.D.) a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2018-2023, lequel doit permettre de guider l'action publique dans ses politiques de l'habitat et du logement.

A partir des éléments du diagnostic d'une part, de rencontres et d'entretiens avec l'ensemble des acteurs du logement d'autre part, des orientations et un programme d'actions ont été élaborés. Ce projet de PLH vise à répondre aux enjeux de 5 grandes orientations :

#### 1. Répondre aux besoins logements à réaliser ou à mobiliser

Les enjeux autour de cette orientation consistent à organiser le développement résidentiel autour de l'armature définie dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, identifiant les centralités compatibles avec le développement d'une offre plus sociale.

#### 2. Agir sur le foncier pour produire différemment et maîtriser le développement résidentiel

La maîtrise du développement de l'habitat repose sur la maîtrise du foncier à vocation résidentielle. L'enjeu est alors d'identifier et de mobiliser les fonciers stratégiques pour y favoriser le développement des opérations d'habitat alternatives, sous maîtrise d'ouvrage publique ou dans le cadre d'un partenariat public-privé.

#### 3. Réinvestir le parc existant pour renouveler et développer l'offre locative

Limiter l'extension urbaine en repensant le tissu existant, réinvestir le parc déqualifié, éviter la formation d'un parc de relégation tant dans le parc public que dans le parc privé, sont les objectifs adossés à cette orientation.

#### 4. Proposer une offre plus adaptée aux publics fragiles et/ou à besoins particuliers

A travers cette orientation, il s'agit de proposer une offre plurielle, en adéquation avec les besoins des ménages identifiés dans le diagnostic et notamment le vieillissement de la population.

#### 5. Piloter et animer la politique locale de l'habitat

Cette orientation se traduit par la réorganisation de l'ingénierie interne, d'une mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat plus partenariale, ainsi qu'une évaluation plus régulière.

Aussi, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet de programme local de l'habitat est soumis à l'avis du conseil municipal, qui émet un avis favorable. **Vote : Unanimité**



# es délibérations du Conseil

## Développement économique

### • Convention de mise à disposition d'une plateforme de stockage à déchets verts:

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par l'entreprise REVEILLON PAYSAGE à savoir :

La mise à disposition d'une plateforme de stockage à déchets verts d'une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> dans le périmètre de l'ancienne décharge, parcelle cadastrée ZC 13 « La Carrière ». Cette mise à disposition sera réalisée sous la forme d'un contrat de location de terrain nu pour une durée de 9 ans du 1/02/2018 au 31/01/2028. Les déchets stockés seront transformés sans être revalorisés.

Le montant de la location est fixé à 400 € par an, indexé sur l'indice du coût de la construction, payable annuellement à l'avance en une fois le 1<sup>er</sup> du mois de janvier de chaque année. Afin de pouvoir disposer de l'emplacement les travaux suivants sont nécessaires :

- Débroussaillage de la parcelle et réalisation d'un merlon sur les périphéries avec un passage conservé
- Les excédents de matériaux présents seront positionnés en rebouchage des trous sur le reste de la parcelle ZC 13 -
- Réalisation du nivellement des surfaces, fourniture et pose d'une barrière.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise REVEILLON PAYSAGE. En compensation du coût de ces travaux, l'entreprise n'acquittera pas de loyer durant les 5 premières années soit du 1/02/2019 au 31/12/2023. **Vote : 13 Pour – 1 Abstention**

## Vie scolaire

### • Travaux supplémentaires informatisation des écoles – Programme ENIR :

M. Le Maire rappelle au conseil que par une délibération le 13/11/2017, la Commune a validé le plan « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » (ENIR). Ce plan permet de financer des équipements informatiques dans les écoles primaires et de bénéficier d'une aide de 7 000€.

La commune a validé le plan de financement et l'exécution des travaux pour un montant de 17 146 € H.T. avec une participation communale de 10 146 € H.T. se répartissant comme suit :

- Vidéoprojecteurs, PC enseignants	4 618,07 €	- Wifi commun aux 2 écoles, NAS	3 218,99 €
- Tablettes, MDM et filtrages	6 578,40 €	- Maintenance prolongée et MO, installation	2 730,83 €

M. Le Maire informe le conseil que des travaux supplémentaires liés à l'infrastructure des bâtiments sont nécessaires, notamment des travaux de câblage et d'installation du Wifi dans les deux bâtiments scolaires (Ecole élémentaire et Ecole maternelle). Mise en place de baies de brassage informatique et d'un réseau fibre optique entre les deux bâtiments, pour un montant de 5 247,35 € H.T.

Le Conseil Municipal, retient l'entreprise EURL VACHERET Electricité à Dole pour l'exécution de ces travaux. **Vote : Unanimité**

## Personnel

### • Augmentation de la participation à la protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe la participation à 120 € par an et par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à partir du 1<sup>er</sup> février 2019. **Vote : Unanimité**

## Information

## Motion

M. Le Maire donne le compte-rendu du rapport d'activité 2017 du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement)

## Résolution générale du 101<sup>e</sup> Congrès des Maires

Le Conseil Municipal, SOUTIENT la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement **Vote : Pour : 13 – 1 Abstention**

## Souvenirs à vendre

Le Foyer Rural met en vente ces deux magnifiques armoires, qui ont rendu bien des services au club du renouveau.

**La meilleure offre sera retenue au profit du Foyer Rural**

Pour voir ces armoires ou faire une offre  
**PRENEZ RENDEZ-VOUS avec Patrice MIGNOT**

Tel : 06 60 88 11 33  
patrice.mignot53@orange.fr







# es délibérations du Conseil

13

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, , Edith LAVRUT, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Thierry MADER .

**Absents excusés :** J-P. CHARTON (Procuration à T. MADER) , J-B GONNET (Procuration à D.MICHAUD) , A. TERRIER (Procuration à P. MIGNOT) , A. CARO, T. DESTOMBES.

**Secrétaire de séance :** Guy LAURENT

**Présents : 10 - Votants : 13**

### Finances

#### • **Indemnité de conseil du Receveur Municipal 2018 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité conseil au taux de 100 % par an et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 précité et sera attribué à Mme Patricia FLEURY, Receveur municipal, pour une durée d'un an.

**Vote : 9 Pour – 2 Contre – 2 Abstentions**

### Personnel

#### • **Mise à jour du tableau des effectifs – Suppression d'un poste d'adjoint administratif**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un poste au secrétariat était occupé par une personne ayant demandé une disponibilité. Cette personne ayant démissionné, il convient donc de supprimer le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, décide la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 20/35<sup>ème</sup> à la date d'effet du 18 février 2019, DIT que le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité sera complété en ce sens.

**Vote : Unanimité**

#### • **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**Vote : Unanimité**

### Urbanisme & foncier

#### • **Création d'une commission «Aménagement Jardins Fontaine »**

M. Le Maire fait le point sur l'évolution du projet d'aménagement des Jardins Fontaine et propose la création d'une commission fermée (réservée aux conseillers municipaux) «Aménagement Jardins Fontaine »

#### • **Acquisition des parcelles ZM 126, ZM 127 et ZN 37 (Annule et remplace la délibération du 5 novembre 2018)**

M. Le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 5 novembre 2018 l'achat des parcelles ZM 126, ZM 127 et ZN 37 avait été décidé pour un montant global de 1 534 € et la prise en charge des frais de notaire et géomètre.

Ce montant est inférieur aux frais liés à la succession, les vendeurs proposent généreusement l'acquisition des dites parcelles à l'euro symbolique contre l'acquittement des frais de succession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir - la parcelle cadastrée **ZM 126** d'une surface de **800 m<sup>2</sup>** appartenant aux héritiers de M. JACQUIOT Jules  
- la parcelle cadastrée **ZM 127** d'une surface de **1270 m<sup>2</sup>** appartenant à M. POLITANO Guy  
- la parcelle cadastrée **ZN 37** d'une surface de **2220 m<sup>2</sup>** appartenant aux héritiers de M. JACQUIOT Jules pour un montant de **un euro symbolique (1 €)**
- de prendre en charge les frais de succession des parcelles ci-dessus pour un montant de 2 000 € et les frais de notaire.

Le conseil demande la soumission au régime forestier des parcelles : **ZN36 et ZN37**





# es délibérations du Conseil



## Voirie & réseaux

### • **Impasse du Noyer – Rue du Gai Logis / Validation du marché de travaux Voirie & Réseaux Divers**

Vu la délibération du 27 mars 2018 validant le montant des travaux VRD, le plan de financement du PROJET du secteur du Gai Logis/ Impasse du Noyer et lançant la consultation. Vu la consultation réalisée du 31/01/2019 au 25/02/2019 dont la publicité a été faite par insertion dans « Le Progrès » du 4/02/2019 et dépôt sur la plateforme dématérialisée «e-marchespublics.com».

M. Le Maire expose au Conseil, qu'à l'issue de cette consultation, lui-même et le Cabinet MERLIN ont réceptionné 7 plis et ont constaté que les offres étaient recevables. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise MALPESA Travaux Publics, 25270 LEVIER. Le montant du marché après vérification du maître d'œuvre est de :

- Groupe 1 VOIRIE:	40 670.93 € H.T.	<b>TOTAL : 76 568.46 € H.T.</b>	<b>Vote : Unanimité</b>
- Groupe 2 ASSAINISSEMENT	35 897.53 € H.T.		

**Travaux supplémentaires Rue de la Gare** : M. Guy LAURENT informe le conseil, que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité rue de la Gare, l'aménagement d'une sur-largeur des trottoirs et leur mise en enrobé ont été décidés pour un coût de 7 089.60 € H.T.

## Bâtiments – Installations sportives

• **Salle des Fêtes – Achat d'un lave-vaisselle et d'un chariot** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise BONNET THIRODE, à Poligny pour la fourniture et la pose :

- d'une laveuse à capot et son raccordement	4 083.00 € H.T.	- d'un chariot trois plateaux	439.07 € H.T.
- d'une table inox entrée avec dossier	1 428.00 € H.T.	<b>Soit un TOTAL de 6 595.07 € H.T.</b>	
- d'une table inox sortie avec dossier	645.00 € H.T.	<b>Vote : Unanimité</b>	

### • **Vestiaires sportifs – Installation d'un compteur d'eau pour l'arrosage des stades**

L'US Trois Monts assure l'arrosage des terrains de football. M. Le Maire explique que la consommation d'eau a considérablement augmenté ces dernières années.

2016	547 m <sup>3</sup>	1 944.19 €
2017	1680 m <sup>3</sup>	6 084.55 €
2018	1355 m <sup>3</sup>	5 079.48 €

Afin de réguler et prévoir à l'année la consommation d'eau dévolue à l'arrosage des stades et les sommes affectées à ce poste, M. Le Maire propose la mise en place par la commune d'un compteur d'eau spécifique et l'attribution d'un forfait de 500 m<sup>3</sup> d'eau par an, soit un coût d'environ 3 000 € à l'US Trois Monts. Le compteur sera relevé en début d'année et tout dépassement de ce forfait sera pris en charge par l'US Trois Monts sous forme de réduction d'autant de sa subvention communale l'année suivante.

**Vote : Unanimité**

• **Achat d'un nouveau toboggan** : M. Jean-Pierre CHARTON informe le conseil, que dans le cadre de la rénovation de l'aire de jeux du stade, l'achat d'un nouveau toboggan a été décidé pour un coût de 1 335.60 € H.T.

## Petite enfance

### • **Crèche de Saint YLIE - Autorisation de signature pour le renouvellement de contrat avec la CAF**

Dans le cadre de l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint-Ylie (SMOCSY). Mme LE BAIL présente le projet de convention d'objectifs et de financement 2018-2021 de la CAF du Jura en vue du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

**Vote : Unanimité**

## MOTION : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

### Monsieur Le Maire expose :

- **Considérant l'opposition des représentants des communes forestières** à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières;
- **Considérant le budget 2019 de l'ONF** qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;
- **Considérant les conséquences** pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

- **Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune** que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois.

- **Considérant que la libre administration des communes est bafouée ;**

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) **de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de DGFIP ;**
- 2) **d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon du projet.**

**Vote : Unanimité**





# La Mairie vous informe

Tel : 03.84.72.03.69

Fax : 03.84.82.27.52

Courriel : [mairie@champvans.fr](mailto:mairie@champvans.fr)



## Etat civil

### • Naissances

HENZL Mylo  
né à Dole le 1<sup>er</sup> janvier 2019



### • Décès

Joséphine BOUTON épouse VIERJAN  
le 6 janvier 2019 à Auxonne

André BARATO  
le 10 janvier 2019 à Champvans

Marie-Noël MIQUET-BUISSON  
le 25 janvier 2019 à Besançon

Christiane MICHAUD veuve PIELLARD  
le 1<sup>er</sup> février 2019 à Dole

Ginette CHARTON veuve MARTINET  
le 7 février 2019 à Auxonne

Micheline BERTHAUD veuve DUBOIS  
le 21 février 2019 à Dole

Bernadette MULLER épouse VIVERGE  
le 15 mars 2019 à Dijon

André BATAILLARD  
le 27 mars 2019 à Champvans



## Ecole primaire de Champvans

### Votre enfant est né en 2016 ou avant ?

Vous êtes invités à l'inscrire pour la rentrée de septembre 2019 dès maintenant, afin d'anticiper la répartition des élèves.

**Merci de prendre rendez-vous au 03 84 79 29 70** (laissez un message avec vos coordonnées)



**Il vous faudra le livret de famille et le carnet de santé pour inscrire votre enfant.**

Pour la prochaine rentrée, nous étudions la possibilité de scolariser quelques enfants de 2017.

La procédure de préinscription est la même que pour une inscription. Les inscriptions définitives se feront, en fonction des places disponibles, dans l'ordre décroissant d'âge.

## Du nouveau chez votre buraliste

**Retirer de l'argent en espèces** (sous conditions)

- 10€ minimum d'achat - Retrait gratuit (Moins de 10€ d'achat → 10 cts de frais)
- 100€ maximum de retrait, sans frais bancaire de votre banque (dans la limite des fonds disponibles)



**Payer électroniquement AMENDES et TIMBRES FISCAUX**

- Carte d'identité - Passeport
- Titre de séjour



Ma **carte grise** en 2 min pour **19,90 €**

Vos démarches en toute sécurité en toute simplicité

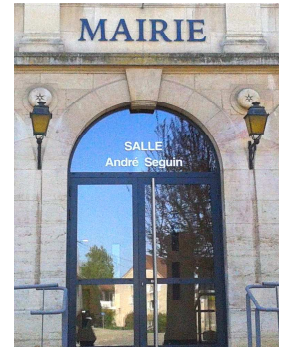
ici **carte grise** ● fr

## Elections Européennes

Dimanche 26 mai 2019  
Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h  
Salle André Seguin

Les nouvelles cartes électorales seront distribuées au plus tard 5 jours avant le scrutin.

Il n'est pas obligatoire d'avoir sa carte pour voter, par contre le justificatif d'identité est obligatoire.



## Affouage

Les fiches avec le nombre de stères doivent être rendues avant le 1<sup>er</sup> mai 2019

Chaque stère ou groupe de stères doivent être identifiés



## Bon voisinage – Savoir vivre

**RAPPEL : HORAIRES AUTORISES :**  
(Tondeuses, moteurs, bricolage, voisinage, etc...)  
Arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2016

**Lundi au vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 19h30**

**Samedi : 8h – 12h et 13h30 – 18h30**

**Dimanches et jours fériés : 10h – 12h**

Merci de respecter ces horaires afin qu'il fasse bon vivre dans notre village !



## Correspondante **VOIX DU JURA**

Pour des raisons de disponibilité, Bruno PIELLARD à transmis le flambeau de l'actualité Champvannaïse à Sylvie BENOIT-CHIEUX.



Contact pour vos infos : [sbc.voixdole@dujura.fr](mailto:sbc.voixdole@dujura.fr)

## Collecte de déchets

**RAPPEL : EN CAS DE JOUR FERIE DANS LA SEMAINE LE RAMASSAGE DU VENDREDI EST DEPLACÉ AU SAMEDI**



- Bacs jaunes (ex bacs bleus) : **Vendredi les semaines paires : SAMEDI 4 MAI**, vendredi 17 mai, **SAMEDI 1<sup>ER</sup> & 15 JUIN**, vendredis 28 juin, 12 & 26 juillet, 9 & 23 août, 6 & 20 septembre
- Bacs gris: Tous les vendredis **SAUF LES SAMEDIS 4 MAI, 11 MAI, 1<sup>ER</sup> & 15 JUIN**





## Beaucoup d'émotions lors des deux derniers Apéro-Lectures avec rencontres d'auteurs !

- Tout d'abord aux côtés de **Martin FLEUROT**, jeune auteur champvannais et sa famille, et de Christelle GUINET, biographe fondatrice de **Traces de vies**, qui l'aïda à parler de sa maladie et exprimer par écrit son imagination débordante : 40 personnes ont écouté la lecture à trois voix d'une partie de son livre, **Neuf histoires de Martin : ma vie et autres...**

- Puis un échange sur l'importance de l'acte d'écrire, riche en émotions, des vidéos de FR3-Bourgogne-Franche-Comté, une vente dédicace de livres de Martin, bracelets et T-shirts, exclusivement au

profit de *Traces de Vies*, et pour finir un petit apéro sucré-salé comme chaque fois offert par le Foyer rural.

**Une cagnotte solidaire est ouverte à tous jusqu'au 3 mai 2019, jour des 9 ans de Martin, pour participer aux travaux coûteux de sa maison afin de l'adapter à sa déficience neuromusculaire...  
...<https://www.leetchi.com/c/pour-aider-martin...>**

**Puis à la veille du Jour Bleu, journée mondiale de sensibilisation à l'autisme,**

nous étions 17 autour de **Mary-Annick MEYER**, une auteure maman d'un autiste de 23 ans, qui présenta son diaporama bien documenté sur les diverses formes d'autisme et les trois ouvrages écrits par la famille Meyer :



Vous les emprunterez à la Bib' (comme celui de Martin).

De ces échanges intenses sont nées de nouvelles graines de coquelicot pour ce petit prince devenu grand...

Assez pour tenter de décrocher les étoiles et la Lune :



<http://leprincecoquelicot-autisme.e-monsite.com>

## Accueil pour tous

- tous les lundis de 15h30 à 19h30 *sauf les 22 avril et 10 juin*
- tous les jeudis de 13h à 17h *sauf le jeudi 30 mai*
- tous les samedis de 10h à 12h30 *sauf les 8 juin & 6 juillet*

La bibliothèque sera fermée entre les 13 & 23 juillet puis entre les 14 & 24 août.

Plus de 6 100 livres  
au catalogue  
de Champvans

<http://mabib.fr/champvans39>

## Prochains rendez-vous d'ANIMATION

Ateliers créatifs à partir de 6 ans (2 € par personne)

- lundi 29 avril de 15h à 17h : « *Poésie de papier* » pour adultes, avec Myriam et Jacqueline
- samedi 1<sup>er</sup> juin de 15h à 17h, pour tous

◀ Atelier du 21 janvier 2019.

Rencontre Apéro-Lectures  
avec **Françoise TERRET** :

lundi 13 mai à 18 heures sur le thème  
« *Résister en 1940... Et après !* »  
autour de son livre qui publie le récit  
de son grand-père Louis Guyot :  
**15 000 pas vers la liberté.**

Françoise TERRET

15 000 pas vers la liberté

Mémoires de  
Louis GUYOT, passeur  
Guerre 1939 - 1945



EDITIONS AIGON VILLAGE



Rencontre philatélique : lundi 27 mai de 17h30 à 18h30





# a vie associative



Fort de 380 adhérents 2019, le Foyer rural a tenu son Assemblée générale, vendredi 5 avril.

Ce moment convivial a montré le dynamisme de toutes les sections : l'occasion d'évoquer la fête des 25 ans de la section Yoga par Myriam Michaud, l'historique de la pétanque et l'inauguration de son local par Michel Bourgeon, les photos des 6 cours de Gym présentées par Anne Garnier, la 3<sup>e</sup> randonnée pédestre champvannaïse préparée par Martine Mignot et Denis Lacour, le succès des 6 représentations de la troupe Lé'Zanportepièce qui permet à Martine Pingon d'annoncer un don de 500€ à la famille Fleurot en plus de celui pour l'association des diabétiques, la présentation par Sylvie Benoit-Chieux de 8 bénévoles de la section Bib' en annonçant le don par le CA des 6000 livres FRC à la Commune puis la présentation de l'affiche d'Aréna Festival le 20 juillet prochain, qui nécessitera l'assistance de toute l'équipe technique du FRC.



**25 ans du Yoga**

De gauche à droite, les intervenants :  
Jacqueline Meyer, Isabelle Voutquenne, Kim-Lan Tran,  
Carole Bourgeois, Pierre Meyer et David Beaune  
(Absente de la photo, Myriam Michaud qui a animé l'atelier Origamis)



**Bureau élu le 10 avril**

- Président : Hervé Benoit-Chieux
- Vice président : Michel Bourgeon
- Trésorière : Edith Lavrut
- Trésorière Adjointe : Nicole Bardet
- Secrétaire : Sylvie Benoit-Chieux
- Secrétaire Adjointe : Martine Mignot

**Agenda de Juillet**

**Dimanche 7 : Randonnée champvannaïse**

**Samedi 13 : concours de pétanque ouvert à tous – inauguration du local**

**Samedi 20 : ARENA FESTIVAL**



Les réservations sont ouvertes

Voir affiche en dernière page

Plus d'infos:

<http://foyerruraldechampvans.dujura.com>



## Les Copains de la Traversée

ont constitué leur nouveau bureau, le 3 décembre 2018

- Président : Christian MAIRET
- Vice-Président : Laurent PETREK
- Trésorier : Patrick LE BAIL
- Vice trésorière : Sandrine JEANMAIRE
- Secrétaire : Jeannine LE BAIL
- Vice secrétaire : Françoise CASTELLON
- Assesseurs : Pascal DURIEZ, Naig LEGUERN, Fred GUERILLOT



## Les dates à retenir !

### 13 Mai 2019 : Salle des Fêtes - 20h – CONFERENCE

- sur la sclérose en plaques , avec des professionnels et des témoignages de malades, présence de l'ARSEP
- avec LA MARCHE DE MELVYN , un petit garçon atteint d'une forme rare de myopathie. Intervention de professionnels et témoignages

### 2 juin 2019 : sortie à Villeneuve sous Pymont

avec la fondation GROUPAMA qui soutient la recherche concernant les maladies rares. Cette année ce sera la maladie de Lyme.

**Marches : 2,7kms, 6,5kms, 12kms, 16kms**

2€ pour les adhérents – 15€ pour les autres

Prix comprenant transport en car depuis Champvans, marche et repas:

*Sur inscription : un chèque de caution de 10€ est demandé à l'inscription et rendu à la montée dans le car.*

7 juin 2019 : présentation de la 11<sup>ème</sup> édition de la TRAVERSEE du GRAND DOLE du 14 septembre 2019  
Salle des Fêtes à 20h :

**Course à pied et marche - nouvelle formule avec possibilité sur le parcours de pratiquer : tir à l'arc, rollers, canoë.**

Pour la marche : 2 départs de CHAMPVANS direction Foucherans, Choisey, Parcey avec possibilité de prendre le repas de midi à Parcey.  
Parcours au choix et retour par bus sur Champvans.



### Participation à Dole

**Les Parcours du Cœur** : le 5 Mai prochain  
**Fête des Assos** : les 7 et 8 septembre 2019

**A NOTER : LES COPAINS DE LA TRAVERSEE** ont été sollicités pour collecter les dons pour l'action « **TOUS UNIS POUR MATTEO** », collecte qui continue afin de permettre à ce jeune garçon de 15 ans atteint d'une tumeur cancéreuse à la gorge d'être opéré aux Etats Unis. Les acteurs de cette mobilisation espèrent également faire évoluer la prise en charge de tels soins par l'ETAT.



### 3 et 4 Août 2019 : sortie sur 2 jours à Annecy

- logement en gîte , fête du Lac avec feux d'artifices randonnées et diverses visites , programme complet à venir
- Départ et retour CHAMPVANS en car.

### 23 et 24 Novembre 2019 : Week-end à LAHR

- participation à la course et marche
- marché de Noël à Montbéliard et visite d'une cave







# BANDA JAZZ

## « SOIRÉE CABARET »

Cette soirée Swing et Funk, haute en couleur a été un très beau succès, le 30 mars dernier.

Le public a pu apprécier en première partie le **BANDA JAZZ** avec ses deux chanteurs et une grande formation.



Puis, après un entracte gourmand, notre invité le **VESOUL JAZZ ORCHESTRA** a ravi nos spectateurs amateurs de jazz.



Nous avons aussi eu le plaisir de voir évoluer des danseurs, certains venant d'écoles de danse. Tout le monde semble être reparti enthousiasmé et comblé par ses deux heures de bonne musique.

### Les apiculteurs amateurs de Champvans

Le printemps est là et l'essaimage des colonies d'abeilles va se produire durant quelques semaines.

Si vous êtes témoin d'un tel phénomène, pensez à prévenir un apiculteur amateur du village qui sera heureux de venir récupérer cet essaim d'abeilles.



#### Liste des apiculteurs de Champvans

DUC	Claude	25 rue Lanouzière	03.84.82.25.14
LAURENT	J-Claude	5 rue de la source	03.84.72.02.35
MIGNOT	Patrice	4 place du 1 <sup>er</sup> Mai	03.84.82.38.21
TERRAZ	Jacques	15 rue sous plumont	03.84.82.25.07

Si vous souhaitez rejoindre cette liste, contacter Patrice MIGNOT :

Tel : 06 60 88 11 33 - [patrice.mignot53@orange.fr](mailto:patrice.mignot53@orange.fr)







# accueil de loisirs: "les galopins" 20



Actuellement en périscolaire le thème est la savane ,

les enfants peuvent la découvrir sous formes diverses, créations d'animaux, peintures sur vitres.

De plus, un projet BD LEGO est proposé par Camille animatrice des Galopins. Ce projet est mené avec les enfants intéressés et sur les temps périscolaires uniquement !

Sur les vacances scolaires d'avril , thématique : le Plein Air !!! Activités extérieures garanties !!



Les inscriptions des vacances estivales se feront sur les permanences des mercredis de juin de 8h30 à 18h à l'accueil de loisirs des Galopins !

Contact : 03.84.82.57.65  
alsh.ouest-champvans@grand-dole.fr



*Ska Edition*



**LA SECTE PHONETIK**  
AVEC DR NIVÜ & ÔDEBIT

**MAD IN SKA**  
THE CRAZY THERAPY  
I FURIOSI  
TURN OF THE CENTURY  
GAETAN SAX

**CHAMPVANS**  
**SAMEDI 20 JUILLET**  
5€ sur [www.billetweb.fr/arenafestival](http://www.billetweb.fr/arenafestival)  
18h30 / plein air et intérieur